

L'OPTIMISATION DU TRI VIA UN NOUVEAU CENTRE



**APRÈS AVOIR DÉPOSÉ
VOS EMBALLAGES DANS
VOTRE BAC JAUNE OU
DANS LES POINTS
D'APPORT VOLONTAIRE,
QUE SE PASSE-T-IL ?**

Des véhicules les collectent afin de les diriger vers le nouveau centre de tri de Saint-Barthélemy-d'Anjou.



LE CENTRE DE TRI "ANJOU TRI VALOR" basé à Saint-Barthélemy-d'Anjou, est une installation construite depuis une année qui trie tous les déchets issus des collectes sélectives (emballages et papiers pour certains secteurs). Pour être plus précis, les emballages sont triés, conditionnés et stockés avant d'être envoyés dans des usines pour recycler la matière. Ce centre permet de traiter près de 30 000 tonnes de matériaux recyclables par an.

Il reçoit donc tous les emballages en plastique, métal, briques et autres cartonnets alimentaires non souillés, ainsi que les papiers pour le secteur Loire et Sarthe afin d'effectuer un tri par matériaux.

Le fonctionnement est le suivant : les emballages défilent sur différents tapis roulants pour suivre tout un process complexe où se succèdent des cribleurs, des trommels, des aimants, des trieurs optiques séparant ainsi les différents matériaux : plastiques d'un côté, aluminium, acier, d'un autre ou encore carton, etc.

Mais les machines ne font pas tout ! Des agents « valoristes » sont là pour contrôler, vérifier et corriger les petites erreurs de tri sur une dizaine de tapis qui représentent autant de filières de recyclage. Les matériaux triés sont mis ensuite en balle pour être transférés vers des filières nationales ou européennes de recyclage.

Attention : Votre geste de tri peut entraîner des gros dysfonctionnements du process, et même mettre en danger la vie des salariés de ce site. Quelques exemples : bonbonne de gaz, fer à repasser, pot de colle qui endommagent le process ou encore cadavre d'animaux de compagnie ! Alors, triez-bien et à défaut, pensez déchèterie pour le recyclage de ce qui n'est pas un emballage et ordures ménagères.

Pour le respect du travail de ces agents, veillez à suivre les consignes de tri.

L'exploitation du centre de tri a été confiée à la société Derichebourg par la SPL Anjou Tri Valor dont est membre le SIVERT (Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Anjou) et l'Agglomération Angers Loire Métropole, pour une durée de 7 ans. Ainsi avec le SIVERT, auquel les 3RD'Anjou adhèrent, sont valorisés un maximum de déchets :

- les emballages du contenant jaune en recyclage matière
- les ordures ménagères en électricité et en chaleur